

La colère des inspecteurs du fondamental

ENSEIGNEMENT La profession craint de perdre 70 postes de travail

► Le Pacte d'excellence prévoit une vaste réforme de la gouvernance des écoles.

► Selon, la profession, le cadre des inspecteurs serait dégraissé de 70 postes.

► La ministre relativise mais les inspecteurs sont en colère.

L'inspection générale de l'enseignement vit des heures sombres, particulièrement le service actif dans l'enseignement fondamental... » Outrepasant les directives de leur hiérarchie – c'est eux qui l'assurent –, des inspecteurs de l'enseignement obligatoire alertent aujourd'hui sur leur avenir. Dans un courrier frappé du sceau de l'anonymat, qui est parvenu au journal *Le Soir*, ils tirent le signal d'alarme, dévoilant ce qu'ils « considèrent comme la vérité, la cohérence et la logique ».

Pour comprendre, il faut se référer au « Pacte pour un enseignement d'excellence » conclu voici tout juste un an entre les ac-

teurs du monde scolaire. Il prévoit notamment une nouvelle approche de la gouvernance du système éducatif. Elle passe par l'élaboration, pour chaque école, d'un plan de pilotage déclinant des objectifs spécifiques en lien avec les priorités du gouverne-

ment et/ou l'administration générale de l'enseignement. Le dialogue entre le terrain et les décideurs sera assuré par, c'est nouveau, des « délégués aux contrats d'objectifs » (DCO). En tout, ce sont 88 DCO et 9 directeurs de zones qui veilleront au respect et à l'évaluation des plans de pilotage. Les 57 premiers recrutés seront actifs dès la rentrée 2018.

Cette nouvelle forme de gouvernance (« plus proche du partenariat que de l'inspection traditionnelle », explique le cabinet de la ministre) devrait constituer une révolution dans le système scolaire francophone. En corollaire, et c'est là que le bât blesse, le gouvernement travaille à un plan de réduction des effectifs des inspecteurs fixé actuellement à 282 postes. « Les informations que nous recevons précisent que le

cadre du service général de l'inspection serait diminué de 70 unités en septembre 2019, dénoncent les inspecteurs en colère. « Le service d'inspection du fondamental (maternel et primaire donc), assumerait 50 de ces suppressions de postes, soit 43 % de ses effectifs. Le service du secondaire en assumerait 20, soit 22,5 % de ses effectifs. Les autres services (inspection du spécialisé, des cours philosophiques...) seraient épar-

Les 57 premiers « délégués aux contrats d'objectifs » recrutés seront actifs dès la rentrée 2018

gnés ». Et les inspecteurs de

s'interroger : « On sait que l'on doit réduire, mais pourquoi ne pas le faire proportionnellement ? Pourquoi 71 % des suppressions de postes d'inspecteurs dans le fondamental, alors que le Pacte pour un enseignement d'excellence met l'accent sur les apprentissages de base et que l'enseignement fondamental représente 61 % des effectifs de l'enseignement obligatoire ? ».

Pour les inspecteurs se sentant lésés, la suite coule de source : les postes de « délégués aux contrats d'objectifs » seront-ils réservés aux inspecteurs qui vont perdre leur emploi ? Ils voudraient bien mais ils nourrissent les plus grandes craintes à cet égard : « Le Pacte prévoit la création de 88 postes de DCO et 9 directeurs de zone. Il a été dit que les postes de DCO seraient proposés aux inspecteurs perdant leur fonction mais il se dit aujourd'hui que le nombre d'inspecteurs pouvant devenir DCO serait limité à 16 ». Par ailleurs, « la définition de poste de DCO, de leur formation, de leur sélection... n'est pas publique. Pourquoi cette culture du secret si ce n'est pour écarter l'inspection ? »

Ils concluent avec une remarque sur le fond : « La secondaire de l'inspection nous semble évidente. La pyramide qu'est l'enseignement doit-elle reposer sur sa pointe ou sur une base solide permettant dans le cadre d'un service public de donner à tous une même chance ? ».

ERIC BURGRAFF

RÉACTION**Schyns :
« Des chiffres
non fondés »**

La colère des inspecteurs a trouvé un écho au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles ce mardi, sur base d'interpellations des députés Henquet et Bertiaux (MR).

La ministre Schyns a voulu rassurer. Morceaux choisis.

« La disparition du contrôle du niveau des études d'une part, la création des 88 délégués aux contrats d'objectifs et des 9 directeurs de zone d'autre part, sans oublier les limites budgétaires, induisent une diminution du cadre de l'inspection qui comprend aujourd'hui à la fois des inspecteurs nommés et des inspecteurs faisant fonction », indique la ministre. Elle ne confirme cependant aucune des données sur les pertes d'emploi :

« L'ampleur exacte de cette diminution est actuellement en cours de discussion. Tous les chiffres annoncés sont largement au-dessus de ce qui est débattu avec les partenaires du gouvernement ».

Son cabinet précise : *« Au total, avec la création des DCO et des DZ, il devait y avoir plus d'emploi que dans le cadre actuel de l'inspection »*.

Les nouveaux postes seront-ils pour autant réservés aux inspecteurs touchés par la réforme ? *« L'information selon laquelle seules quelques places leur seraient réservées n'est pas fondée. Au contraire, il me semble que les inspecteurs sont de facto dans des conditions relativement favorables pour accéder à la fonction de DCO, voire de DZ, s'ils le souhaitent grâce à la connaissance et l'expérience qu'ils ont déjà du système éducatif »*. Mais comme les autres candidats, ils devront se soumettre aux règles de recrutement.

E. B.